

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mise en garde

ATTENTION AUX SOCIÉTÉS LAND BANKERS INTERNATIONAL, SIERRA MADRE HOLDINGS ET BONZAC ASOCIADOS S.A. DE C.V.

Montréal, le 14 décembre 2007 – L'Autorité des marchés financiers invite les investisseurs à faire preuve de vigilance à l'égard des sociétés Land Bankers International, Sierra Madre Holdings et Bonzac Asociados S.A. de C.V. qui exercent leurs activités à partir du Mexique. L'Autorité rappelle aux investisseurs de toujours s'assurer que les sociétés qui leur proposent des titres détiennent les approbations nécessaires auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Ces sociétés auraient sollicité par téléphone et par courriel des investisseurs de la Saskatchewan en leur faisant miroiter des occasions d'investissement dans le marché immobilier mexicain et en leur offrant de placer des titres qui seraient inscrits en bourse en 2008 et dont la valeur doublerait.

Or, ces sociétés ne sont pas inscrites auprès de l'Autorité, ni ailleurs au Canada. En conséquence, la plus grande prudence est recommandée aux investisseurs sollicités. Si vous êtes contactés par l'une de ces sociétés, nous vous invitons à ne pas fournir de renseignements personnels et à contacter le Centre de renseignements de l'Autorité afin de nous faire part de l'information obtenue. À ce stade-ci, nous ignorons si des investisseurs québécois ont été contactés.

L'Autorité tient à souligner que les personnes désireuses d'investir dans des produits ou placements financiers qui ne sont pas autorisés à être distribués au Québec ou de faire affaire avec un intermédiaire qui n'est pas inscrit auprès de l'Autorité, ne sont pas protégées et que les recours dont ils peuvent se prévaloir se révèlent complexes

« Nous rappelons aux investisseurs qu'ils doivent être très prudents lorsqu'on leur promet des rendements exceptionnels ou qu'un titre sera bientôt inscrit à la Bourse », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Ces affirmations peuvent cacher une tentative de fraude ».

Enfin, M^{me} Poitras a réitéré certains conseils aux investisseurs :

- assurez-vous que la société est autorisée à émettre des placements auprès du public et que le représentant qui vous recommande le placement a un permis pour exercer au Québec en communiquant avec le Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers;
- demandez une confirmation écrite des renseignements qui vous ont été fournis verbalement et faites des recherches sur les sociétés dans lesquelles vous désirez investir;
- n'investissez pas lorsque le prospectus ou les états financiers ne sont pas disponibles, et ce, même si on vous promet qu'ils seront « disponibles bientôt »;
- recueillez de l'information sur la société pour en connaître les antécédents, les activités, les actifs, les membres de la direction, les facteurs de risque qui pourraient l'affecter et l'usage qui sera fait de l'argent recueilli;
- obtenez une seconde opinion, faites des recherches même si l'information provient d'une personne que vous connaissez. Cette personne bien intentionnée est peut-être elle-même victime de fraude ;
- méfiez-vous lorsque des inconnus vous promettent des rendements qui semblent trop beaux pour être vrais.

Pour plus de renseignements, lisez la brochure de l'Autorité « [Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières](#) ». Cette brochure vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle vous fournira également quelques trucs pour être à l'affût des fraudeurs.

Si vous croyez avoir été victime d'un placement illégal, contactez le Centre de renseignements de l'Autorité.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

Information :

Journalistes seulement : Frédéric Alberro (514) 940-2176

Centre de renseignements

Québec : (418) 525-0337

Montréal : (514) 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca